

# PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

ECHELLE 1:5000

Dossier d'adaptation suite à l'approbation du 23 septembre 2020 (révision générale)  
Dossier d'enquête publique

Mis à l'enquête publique par pancarte dans la Feuille officielle (FO) n° du:

Adopté par le Conseil communal de Hauterive (FR):

La/Le Syndic/que

Approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME).

Juillet 2023  
2106/AN/500/20175



LEGENDE	
ZONE D'AFFECTATION	
ZV-A	zone de village A
ZV-B	zone de village B
ZV-C	zone de village C
ZV-D	zone de village D
ZMN	zone du Moulin Neuf
ZRFD-A	zone résidentielle à faible densité A
ZRFD-B	zone résidentielle à faible densité B
ZRFD-C	zone résidentielle à faible densité C
ZRMD-A	zone résidentielle à moyenne densité A
ZRMD-B	zone résidentielle à moyenne densité B
ZACT-A	zone d'activités A
ZACT-B	zone d'activités B
ZACT-C	zone d'activités C
ZAO	zone de l'aérodrome
ZUI	zone de l'UIDEF
ZEC	zone de l'ECAB
ZGV	zone des gens du voyage
ZAP	zone d'assainissement de l'ancienne décharge de la Pila
ZIA	zone des instituts agricoles
ZIG	zone d'intérêt général
ZL	zone libre
ZTD	zone de traitement des déchets
ZGR	zone de gravière
ZS	zone spéciale du stand de tir
ZST	zone de STEP
AUTRES ZONES	
	zone agricole
	aire forestière
	zone réservée au sens de la loi du 15 décembre 1967 sur les routes

ELEMENTS SUPERPOSES	
PERIMETRES SUPERPOSES	
	plan d'aménagement de détail approuvé
	plan d'aménagement de détail obligatoire
	périmètre de permis pour l'équipement de détail obligatoire
	périmètre à prescriptions particulières
	périmètre de protection de la nature
	périmètre de protection du site construit
	périmètre de protection de l'abbaye
	secteur soumis à des mesures d'harmonisation
	périmètre archéologique
	périmètre de protection archéologique du Bois de Châtillon
SECTEURS SUPERPOSES	
	dangers naturels selon carte de danger (dang. élevé, modéré, faible, résiduel et indicatif)
	mouvements de terrain
	crues
ELEMENTS PROTEGES SUPERPOSES	
	biens culturels mis sous protection: catégorie 1, 2 et 3
	sites de reproduction de batraciens
	arbres et alignements d'arbres
	haies
	chemins historiques
	catégorie 1
	catégorie 2
AUTRES ELEMENTS SUPERPOSES	
	batiment non soumis à l'IBUS (art. 80 al. 4 Rel.(A)(C))
	constatations de la nature forestière
INFORMATIONS INDICATIVES	
	zones de protection des eaux souterraines légatées (S1, S2, S3)
	cordons boisés
	cours d'eau à ciel ouvert
	espace réservé aux eaux superficielles
	rayon de consultation OPAM
	secteurs rattachés au CAD
	zone dangereuse du stand de tir (zone 1-4)
	sites pollués (aires d'exploitation / sites de stockage, installations de traitement)
	limite communale

